

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA DEMANDE DE VISA DE VISITEUR ET TOURISTIQUE

1. PASSEPORT (OBLIGATOIRE)
2. EXTRAIT DE NAISSANCE ET CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE (REQUIS)
3. ACTES DE NAISSANCE DES ENFANTS POUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL (OBLIGATOIRE)
4. UN CERTIFICAT DE MARIAGE SI C'EST UN COUPLE (OBLIGATOIRE)
5. ATTESTATION DE DIPLÔMES ET AUTRE ATTESTATION DE FORMATION DU CANDIDAT PRINCIPAL (OBLIGATOIRE)
6. CASIER JUDICIAIRE (OBLIGATOIRE)
7. COUVERTURE D'ASSURANCE MÉDICALE (FACULTATIVE)
8. PHOTO NUMÉRIQUE (OBLIGATOIRE)
9. PREUVE D'EMPLOI OU D'ENTREPRISE :
 - ❖ TRAVAILLEUR: CERTIFICAT DE TRAVAIL ET FICHE DE SALAIRE DES 6 DERNIERS MOIS OUBIEN DES 3 DENIERS MOIS.
 - ❖ ENTREPRISE :NINEA, REGISTRE DE COMMERCE, CARTE IMPORT-EXPORT
10. RELEVES BANCAIRES DES 6 DERNIERS MOIS

FRAIS DE DOSSIERS SONT A HAUTEUR DE 500.000 FRANCS